Image not found or type unknown

renseignements sur décompte de jours de congé

Par **MAUMYPEG**, le **16/02/2009** à **17:06**

Bonjour,
J'ai un contrat en CDI de 36 heures par semaine sur 4 jours. Mon entreprise est ouverte du lundi au vendredi.
Un aménagement de mon temps de travail me permet de bénéficier ainsi de tous mes mercredis (spécifié sur mes bulletins de salaire)
J'ai posé 2 jours de congé : jeudi et vendredi ; mon employeur me décompte trois jours sur mes congés. A-t-il raison ?
Merci pour votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés